

# La CGEM et la Bourse de Casablanca, avec le soutien de l'AMMC, s'allient autour d'une nouvelle feuille de route pour le développement du marché boursier

Casablanca, le 29 novembre 2023

**M. Chakib ALJ, Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), M. Kamal MOKDAD, Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca et M. Tarik SENHAJI, Directeur Général de la Bourse de Casablanca, ont procédé, le 28 novembre à Casablanca, à la validation d'une feuille de route commune visant la dynamisation du marché boursier, en présence de M. Mohamed HORANI, Président de l'Association Marocaine des Entreprises Faisant Appel Public à l'Epargne (APE).**

Cette feuille de route, fruit d'une approche consultative et fédératrice de l'écosystème lié à l'entreprise et son financement (Association APE, APSB, ASFIM, AMIC et conseillers financiers s'articule autour de 4 piliers de développement majeurs : le renforcement du soutien institutionnel ; le développement du cadre incitatif ; l'accompagnement des entreprises privées et publiques, notamment les PME membres de la CGEM à travers un programme dédié ; et le déploiement d'une communication pour une meilleure visibilité du marché. La feuille de route engagera également les parties prenantes nécessaires, tant du secteur public que privé.

L'ambition des parties prenantes est de contribuer de manière concrète et effective à atteindre les objectifs fixés par le Nouveau Modèle de Développement (NMD) pour le marché des capitaux, notamment augmenter, à horizon 2035, le nombre de sociétés cotées à 300 et faire passer la capitalisation boursière totale à 70% du PIB.

Cette feuille de route vient renforcer l'étroite collaboration historique entre les parties pour la dynamisation et le développement du marché boursier national. Pour rappel, en mars 2023, la CGEM et la Bourse de Casablanca avaient signé un MoU pour la promotion du marché boursier auprès des entreprises membres de la CGEM et en décembre 2021, les deux parties avaient œuvré, avec l'appui de l'AMMC pour la création de l'APE.

### A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44<sup>e</sup> pays signataire et le 3<sup>e</sup> pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

### A propos de la Bourse de Casablanca

La Bourse de Casablanca a été créée en 1929. Elle exerce sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un cahier des charges et a pour mission d'enrichir de manière continue l'offre de produits et services, de développer et de déployer une stratégie globale commune aux différentes composantes du marché boursier, d'en développer l'infrastructure, de contribuer à son développement et de gérer des entités consécutives de l'infrastructure relevant de la Holding.

La Bourse de Casablanca se positionne parmi les principales places en Afrique. À fin 2022, elle comptait 76 sociétés cotées et sa capitalisation boursière a atteint 561 milliards de MAD. Depuis quelques années, la Bourse de Casablanca a renforcé son ouverture sur les places financières africaines, ainsi que ses relations avec les opérateurs du continent.

<http://www.casablanca-bourse.com>

### Pour plus d'information, veuillez contacter :

**Contact :**

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: [danialbouhlal@ammc.ma](mailto:danialbouhlal@ammc.ma)

Tél: 07 07 29 19 31